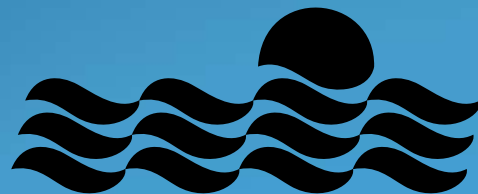


# POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES

PRÉSENTATION DE LA  
DIRECTION DU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

4 mars 2015

Ville de Salaberry-de-Valleyfield  
René Monette, directeur  
Richard Blanchette, consultant



**Salaberry-de-Valleyfield**  
*Capitale régionale du Suroît*



# Contenus de la présentation

- Mise en contexte
- Mission et fondements
- Buts et objectifs
- Principes directeurs
- Champs d'intervention
- Types de soutien
- Clientèle ciblée
- Principes généraux



## Mise en contexte

- Évolution de la situation
- Responsabilités accrues
- Actualisation de la Politique
- Cheminement depuis de nombreuses années
- Question d'équité
- Nouveaux enjeux
- Question de priorité et de gestion responsable

## Buts et objectifs

- ❑ Permettre d'évaluer les demandes de soutien
- ❑ Prendre des décisions éclairées et cohérentes
- ❑ Optimiser les ressources
- ❑ Agir dans un souci d'équité et de transparence
- ❑ Reconnaître l'apport des organismes et appuyer les initiatives du milieu
- ❑ Favoriser le bénévolat
- ❑ Améliorer les communications avec les organismes
- ❑ Définir les critères de reconnaissance, les obligations et les services

# Fondements - Mission du Service récréatif et communautaire

- ❑ Offre de services de qualité et des infrastructures accessibles, adaptées, sécuritaires, aménagées selon les normes, diversifiées et réparties sur le territoire
- ❑ Respect des besoins des citoyens et des organismes
- ❑ Limites des responsabilités et des pouvoirs dévolus à l'administration municipale
- ❑ Approche de participation citoyenne centrée sur la gestion participative, le partenariat et la concertation

## Fondements - Valeurs

- ❑ L'accessibilité, la qualité et la capacité de répondre de façon satisfaisante aux besoins des citoyens
- ❑ Tenir compte des ressources disponibles
- ❑ La qualité de service se manifeste tant par l'équipe du Service que par l'ensemble de ses organismes accrédités

Valeurs propres du milieu :

- ❑ Reconnaissance de l'expertise et des choix qui s'y rattachent, l'esprit d'ouverture et le partage des meilleures pratiques



## Principes directeurs

- L'équité et la transparence
- La prise en charge par le milieu
- Le respect de l'autonomie des organismes
- Une gestion responsable

# Modes d'intervention privilégiés avec les organismes

- Par la délégation
- Par le partenariat
- Par la collaboration ponctuelle
- Par la concertation du milieu pour trouver des solutions à certaines problématiques
- Par le soutien à la prise en charge des besoins de la communauté par les citoyens regroupés
- Par des moyens de communication et de promotion
- Par le soutien à l'action bénévole





## Champs d'intervention

### **A) Maître d'œuvre : associés**

- Sport et activité physique
- Culture
- Loisir
- Événements spéciaux

### **B) Complémentaire (responsabilités partagées) : affinitaires**

- Communautaire

# Catégories d'organismes critères et exigences

- ❑ Associés
- ❑ Affinitaires
- ❑ Organismes non-reconnus avec services
- ❑ Organismes publics et parapublics
  - .Institutions scolaires (écoles, commissions scolaires)
  - .Santé et des services sociaux
- ❑ Groupes libres
  - .Individus
  - .Ligues (ne sont pas les OBNL)
  - .Entreprises privées

## Types de soutien

- Se réfère à la mission de l'organisme et aux activités et les services offerts
- Modulation en fonction des besoins, des priorités et des ressources disponibles
- Soutien professionnel
- Soutien administratif
- Soutien technique
- Soutien promotionnel
- Soutien financier



## Processus de renouvellement

- ❑ Organismes qui respectent les critères de reconnaissance et les exigences seront automatiquement accrédités
- ❑ Nouvel organisme, pour être reconnu, il doit franchir ces principales étapes

## Clientèle ciblée

- ❑ Attention particulière aux moins de 18 ans, aux personnes handicapées et aux personnes démunies
- ❑ Conscient des besoins des aînés et des adultes
- ❑ Priorise l'offre de services s'adressant au plus grand nombre de personnes
- ❑ Favorise l'accessibilité
- ❑ Avantage aux organismes reconnus dont la mission, les activités et les services sont destinés aux moins de 18 ans, pour l'accès aux plateaux et aux demandes de services



# Principes généraux

## Priorités

- Organisme associé jeunesse
- Organisme affinitaire jeunesse
- Organisme associé adulte
- Organisme affinitaire adulte
- Qualité du projet, capacité et contribution de l'organisme
- En lien avec les différentes politiques et les priorités du conseil municipal et le plan d'action du Service



## Principes généraux

- ❑ Service comme point d'entrée lors de la réception et du traitement des demandes des organismes
- ❑ Entente précisant le projet, les responsabilités et les ressources avec des mécanismes d'évaluation
- ❑ Prioriser le partage et l'utilisation polyvalente des locaux pour les organismes
- ❑ Éviter la duplication des services
- ❑ Favoriser la complémentarité
- ❑ Maximiser l'utilisation des ressources



## Principes généraux

- ❑ Reconnaître un seul organisme ou club par champ d'intervention (pouvant s'appliquer également à une discipline associée). Accompagner lors du processus de transition et offrir des points de services répartis sur le territoire selon les besoins
- ❑ Reconnaître les organismes communautaires intervenant exclusivement dans leur domaine et rayonnant au-delà de la région
- ❑ Dans le champ communautaire, privilégier le soutien pour la concertation et les projets des organismes recommandés par la concertation



# Principes généraux pour le soutien aux organismes de moins de 18 ans

- ❑ Gratuité pour le soutien de plateaux sportifs sauf aréna, piscine et locaux exclusifs
- ❑ Contribution financière pour favoriser l'accessibilité
- ❑ Contribution pour la location de la piscine
- ❑ Location d'heures de glace
- ❑ Location de salles et de locaux
- ❑ Location de gymnases et de locaux dans les écoles
- ❑ Initiation et récréation en sport pour les clubs sportifs

# Principes généraux pour les organismes aînés et adultes

Les organismes sont sujets au règlement de tarification

- Contribution réduisant les coûts pour les organismes locataires
- Réduction de tarif pour la location de salles et de locaux (ex : Fabrique)
- Réduction de tarif pour la location de gymnases et de locaux dans les écoles
- Contribution financière pour certains événements spéciaux

# Principes généraux pour tous les organismes - Gratuit

- ❑ Salle(s) pour le conseil d'administration, les assemblées générales, les assemblées extraordinaires et les réunions
- ❑ Case postale selon les disponibilités
- ❑ Captation d'images – tournage dans les installations
- ❑ Pratique libre sans permis

## Principes généraux pour tous les organismes - Règlement de tarification

- ❑ Salle pour une soirée récréative où il y a un droit d'entrée aux citoyens : les organismes doivent déboursier le coût de location équivalent au coût de revient de la Ville (en vigueur dans les écoles)
- ❑ Location de bâtiments au Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée (pergola et abri)



## Conclusion

- Transition
- Questions et commentaires

Merci pour votre attention et collaboration!